

# DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D' EXPRESSION NE S' USE QUE QUAND ON NE S' EN SERT PAS. N° 92 10e Année ISSN 1253-4706

## *Le bulletin bimestriel de SOS Démocratie aux Comores*

**POUR LE MAINTIEN DE  
LA FORCE INTER -  
AFRICAINNE AUX COMORES !**

mars – avril 2006 1,5 euros ou 300 F Comoriens

Éditorial par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

Les militaires de la force inter-africaine sont arrivés aux Comores depuis le mois de mars afin d'assurer le déroulement équitable des élections présidentielles aux Comores. C'est suite à la réunion du Conseil de Paix et de Sécurité tenue en mars 2006 à Addis-Abeba qui a décidé la création de la « Mission de l' Union Africaine pour le Soutien aux Élections aux Comores (AMISEC) »

Après avoir pris leurs marques, ils ont joué un rôle dissuasif pour éviter tout trouble et permettre au processus d'aller jusqu'à son terme malgré le décès d'un des partisans du candidat du F.D dans la région de Gnumakélé. Nous souhaitons que l'AMISEC puisse continuer sa mission pour le désarmement des forces comoriennes et leur maintien dans les casernes.

Les principaux officiers de l'armée comorienne ont été formés par le mercenaire Bob Denard et ses acolytes français. Ce dernier est considéré comme le maître à penser de certains officiers ou soldats comoriens qui lui ont juré soumission et fidélité.

Ce qui nous fait croire que les militaires comoriens sur-armés qui sont payés grassement à ne rien faire, sinon à casser du comorien. Ils ont comme seuls titres de gloire la veulerie, la répression brutale de manifestants pacifiques, la désertion, la trahison, la corruption, la collusion avec les mercenaires. Enfin, avec les coups de force, ils sont coupables des atteintes graves à l'autorité de l'État.

Nous nous posons donc la question de la vocation de cette armée, car elle a toujours été incapable de préserver ou de faire respecter ni l'indépendance, ni la souveraineté, ni la démocratie, ni l'intégrité territoriale des Comores dans ses frontières naturelles issues de la colonisation.

Tenant compte de tous ces éléments, nous suggérons de transformer ces militaires en « Gardiens de la Paix » au service de la justice, en gardes côtes, en pompiers, en sécurité des personnalités, etc.

Compte tenues des irrégularités constatées lors des élections présidentielles de 2002 sous la mainmise des militaires et de l'implication directe du président Azali qui abuse des moyens de l'État, demandez la prolongation du mandat des forces de paix jusqu'à ce que les nouvelles autorités reforment ces forces armées.

Il convient de confier notre sécurité à une puissance internationale (exceptée la France comme nous avons le contentieux sur l'île de Mayotte) comme c'est le cas entre l'île Maurice et l'Angleterre.

Directeur de la publication: ALI Damir      Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06 61 60 18 50 ou 06 60 11 81 90 – Fax : 08 71 52 57 67

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: [SOSDemocratieComores@wanadoo.fr](mailto:SOSDemocratieComores@wanadoo.fr)

**INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...**

**21 mars: les agents de la fonction publique comorienne constatent une manipulation de la justice par les autorités suite au nouveau report du procès des syndicats contre le gouvernement comorien. Ces fonctionnaires demandent à la justice de statuer sur le décret du chef de l'État qui annule les avancements, l'intégration et la titularisation.**

Ce mouvement de protestation a également pour origine le non paiement de plusieurs mois de salaires. Une bonne partie du personnel de la fonction publiques vit dans une grave situation de précarité et cumule les endettements. Ce qui provoque plusieurs mouvements de protestation. Revendiquez un travail stable et rémunéré.

\*\*\*\*\*

**27 mars: Mr Aboubacar Mchangama, directeur de publication du journal « *L'Archipel* », comparait au parquet après deux jours de détention suite à une plainte déposée par certains officiers de l'armée comorienne.**

Ces officiers reprochent au journaliste d'avoir écrit un article sur le malaise de l'armée comorienne suite à la promotion de trois d'entre eux au rang de commandants. La hiérarchie de l'armée a pris des sanctions contre ces officiers mécontents qui auraient été relevés de leurs fonctions. Les gendarmes comoriens cherchent à savoir le nom de ses informateurs. Comme Reporters sans Frontière, nous réitérons le fait que le journaliste ne doit pas révéler ses sources. Mr Mchangama a été libéré suite à ces protestations.

\*\*\*\*\*

**11 avril: suspension collective pour « faute grave » de 6 journalistes des programmes arabes de la radio nationale de l'Office de Radio et Télévision des Comores.**

Ces journalistes auraient été sanctionnés pour avoir refusé de soutenir le candidat du pouvoir en place. Ce qui aurait occasionné la suspension des émissions arabes. Demandez aux autorités comoriennes de respecter la liberté de la presse.

\*\*\*\*\*

**19 avril: bonne nouvelle, suite aux demandes de plusieurs organisations ou de syndicats, Daniel BACAR a été rétabli à sa fonction d'adjoint du directeur de la caisse générale de la sécurité sociale et responsable des ressources humaines.**

Suite à l'agitation d'un collectif des femmes maoraises manipulées par l'UMP local (voir notre dernière édition), la préfecture de Mayotte voulait empêcher M.Daniel BACAR d'occuper son poste. Et pourtant de nationalité française, né à Mayotte et marié à une maoraise mais d'un parent originaire de l'île d'Anjouan. C'est une victoire du droit, de l'équité et de la justice contre la xénophobie et les autres violations.

\*\*\*\*\*

**SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COM**

*« je considère que Mayotte est une île française dans les Comores. C'est une chance unique pour les Comores ».*

Extrait de l'interview d'Ibrahim Halidi dans le journal *La Gazette des Comores* du 15 mars 2006

\*\*\*\*\*

*« Le préfet m'a donc demandé si j'avais des exemples (affaires pour lesquelles les gendarmes estiment que les juges sont laxistes) à lui soumettre, parce qu'il y a des interrogations au plus haut niveau sur les suites données aux procédures de reconduite à la frontière ».*

Extrait d'un message du lieutenant colonel Guillemot qui dirige la compagnie de gendarmerie de Mayotte repris par le *Canard enchaîné* du 29 mars 2006.

\*\*\*\*\*

**APPEL POUR UNE MANIFESTATION A LA PLACE DU TROCADERO LE SAMEDI 17 JUIN 2006 AVANT LES DELIBERATIONS DU PROCES BOB DENARD ET DE SES ACOLYTES LE MARDI 20 JUIN 2006 à 13h**

Saïd Mohamed DJOHAR n'a pas échappé à la fin tragique qui frappe sans discontinuer tous les chefs d'état comoriens. Après les présidents Ali SOILIHI, Ahmed ABDALLAH, et Mohamed TAKI, Saïd Mohamed DJOHAR vient de connaître à son tour dans la nuit du 22 au 23 février 2006 une mort suspecte intervenue après l'annonce de son intention de témoigner à Paris dans le procès où il s'est porté partie civile.

Nous vous appelons à venir nombreux manifester le samedi 17 juin 2006 à la Place du TROCADERO à partir de 14h30 pour demander que justice soit faite contre ces mercenaires qui ont beaucoup déstabilisés les Comores en utilisant Mayotte comme base arrière.

Nous appelons tous les comoriens à venir s'incliner et à prier pour la mémoire du président Djohar et pour que notre pays soit à jamais prémuni contre toute tentative de coup d'état et de déstabilisation de toute sorte.

La communauté comorienne ne peut pas rester indifférente du jugement de l'un des principaux acteurs de l'instabilité politique régnante aux Comores depuis son accession à l'indépendance. Répétition ? Balbutiements ? Ce dernier accompagné de ses acolytes renverse le président Saïd Mohamed Djohar le 28 septembre 1995 et le retient en toute illégalité dans un camp militaire. Il est contraint à l'exile à l'île de La Réunion jusqu'à ce qu'il confirme par écrit son renoncement à toute forme de pouvoir.

Faudrait-il, ici, les remercier de ne pas l'avoir éliminé physiquement contrairement à ses prédécesseurs ?

Les avocats de Robert alias Bob Denard prétendent que leur client souffre de la maladie d'Alzheimer. Le tribunal a rejeté la demande de contre-expertise formulée par l'un des avocats de la partie civile.

Bob Denard qui a toujours affirmé avoir agi pour défendre les intérêts de la France n'a pas daigné s'expliquer devant la justice.

Les Comoriens ont déjà subi plusieurs humiliations. Si d'aventure Bob Denard et les 26 autres mercenaires ne sont pas sévèrement sanctionnés à tout le moins pour « association de malfaiteurs », cela leur semblerait incongru. L'infraction est constituée et l'intention de faire du mal est prouvée au cours de ce procès. C'est pourquoi nous demandons que justice soit faite équitablement suite à l'enlèvement et à la séquestration du président Djohar mais aussi pour les tortures ou les assassinats commis durant leur présence aux Comores. Une peine exemplaire doit être infligée à ces « voyous » qui ont causé beaucoup de tort au peuple comorien sans les moindres remords.

- **MERCENAIRES FRANÇAIS, INSTRUMENTS DE DESTABILISATION DES COMORES !**
- **ALZHEIMER : ALIBI POUR BOB DENARD !**
- **UNE VRAIE SANCTION ET UNE JUSTE DELIBERATION !**

**SOS DEMOCRATIE COMORES**

**E-mail : SOSDemocratieComores@wanadoo.fr**

**ACDH (Association Comorienne des Droits de l'Homme) – France**

**E-mail : ACDH-France@wanadoo.fr**

**LE COLLECTIF COMORES MASIWA-MANE**

**E-mail : comores\_masiwamane@yahoo.fr**

**LE COLLECTIF DES PARTIS POLITIQUES**

# **JOURNAL DES LECTEURS...JOURNAL DES LECTEURS...JOURNAL DES LECTEURS...**

**COMITE MAORE (Comores) | Collectif Comores Masiwa Mane (France) |**

**Collectif pour la Défense de l'Intégrité Territoriale des Comores (Réunion)**

**Maison des Droits de l'Homme B.P. 1497 Moroni Union des Comores**

## **DECLARATION SUR L'ADHESION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE**

### **AU CONSEIL INTERNATIONAL DES JEUX DE L'OCEAN INDIEN**

Encore une fois le Comité Maore tire la sonnette d'alarme contre des actions du Gouvernement de l'Union qui vont à l'encontre de l'Unité Nationale et de l'intégrité territoriale du pays. Après le tournoi de la honte qui a eu lieu à Iconi au mois de février dernier, les autorités comoriennes ont encore capitulé devant les exigences de la France et ont laissé admettre l'île comorienne de Mayotte au Conseil International des Jeux des Îles (C.I.J) en tant qu' « entité indépendante ». De ce fait l'île comorienne de Mayotte participerait aux 7èmes Jeux des îles de l'Océan Indien à Madagascar en août 2007.

Cette question faisait partie des principaux points de discorde au sein du CIJ et tous les Gouvernements successifs des Comores ont toujours émis un non catégorique à cette admission insistant sur le fait que Mayotte est comorienne et doit par conséquent faire partie de la délégation des Comores au sein du CIJ. Les athlètes maorais, comme anjouanais, mohéliens et grand comoriens doivent utiliser le drapeau et l'hymne des Comores. Les représentants des Comores à la réunion qui a eu lieu fin avril à Antananarivo, ont ainsi cautionné cette admission. Que Mayotte n'arbore pas le drapeau français et qu'elle soit privée de l'hymne national français ne constitue qu'un écran de fumée pour cacher une forfaiture, un écran de fumée qui ne résistera pas longtemps aux futurs assauts des français pour conférer à Mayotte un statut comparable à celui de la Réunion dans notre Région. Déjà on parle de l'organisation des Jeux des Îles à Mayotte en 2011.

Il est inadmissible qu'un Gouvernement qui traverse les affres de ses derniers souffles se permette d'engager la nation quitte à violer la Constitution du pays qui considère Mayotte comme faisant partie intégrante de notre territoire.

Le Comité Maore (Comores), le Collectif Comores Masiwa Mane (France), le Collectif pour la Défense de l'Intégrité Territoriale des Comores (Réunion) :

1. Soulignent le fait que le Président Azali, quelle que soit sa fonction, n'avait pas le droit de statuer seul sur une question fondamentale touchant aux destinées du pays. En conséquence, ses engagements sont nuls et non avenus
2. Demandent au futur Président du pays qui sera élu le 14 mai prochain à saisir l'Assemblée Nationale sur la question de la participation de l'île Comorienne de Mayotte aux jeux des Îles de l'Océan Indien en tant qu'entité
3. Appellent le futur Président du pays à tout mettre en œuvre pour l'ouverture avec la France et toutes les parties susceptibles de l'être des négociations pour définir la feuille de route du retour de Mayotte dans la mère patrie

Fait à Moroni le 8 mai 2006

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19 h 30 à 20 h 30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: [www.rfpp.net](http://www.rfpp.net) **RETROUVEZ CETTE ÉDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURS SUR [www.comores-online.com/sos-democratie](http://www.comores-online.com/sos-democratie)**

\*\*\*\*\*

#### **ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS**

Nom ..... Prénom ..... Adresse .....

..... Code Postal ..... Ville .....

**OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.**

Fiche à renvoyer à : **SOS DÉMOCRATIE COMORES LIGUE 092 Centre Culturel FRANCO-COMORIEN : 2 rue DE BEZONS 92000 NANTERRE**

**Association de Défense des Droits de l'Homme**

Bulletin publié à 500 exemplaires